
LES AVIS DU COJ

Adopté le 20 janvier 2020



Premier ministre

CONSEIL
D'ORIENTATION
DES POLITIQUES
DE JEUNESSE

Service national universel

Avis sur la phase de préfiguration de juin 2019

Préambule

Dès les premières réflexions lancées par le Gouvernement sur le projet de service national universel (SNU), les membres du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) ont souhaité travailler sur ce dispositif dont les objectifs, les principes, l'ampleur et la mise en œuvre les ont interrogés.

Le COJ a produit deux avis en janvier puis en septembre 2018 dans lesquels ont été mis en avant des recommandations ainsi que des alertes sur la construction et la mise en œuvre du SNU.

Un certain nombre de ces recommandations ont pu être intégrées dans le cahier des charges rédigé par l'Etat (mission de préfiguration du service national universel – MPSNU) pour lancer la phase de préfiguration qui s'est déroulée en juin 2019 dans 13 départements et a concerné un peu moins de 2 000 jeunes.

En annexe de ce rapport, un tableau de synthèse des recommandations du deuxième avis adopté par le COJ présente un bilan de leur mise en œuvre. Certaines recommandations n'ayant pas été prises en compte, le COJ souhaite maintenir ces positions, notamment pour la phase 2 actuellement en cours de déploiement et la phase 3 qui ne débutera qu'en 2021.

Cette préfiguration a donné lieu à une évaluation scientifique et indépendante qui a été conduite par l'Institut de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP).

Deux publications ont été rédigées¹. Les rédacteurs de cet avis du COJ renvoient le lecteur à ces travaux afin de mieux éclairer les positions portées ci-dessous.

En parallèle, diverses réunions de retours d'expériences ont été conduites par la mission de préfiguration du SNU avec les chefs de projets et de centres des départements préfigurateurs ainsi qu'avec les services déconcentrés de l'Etat chargés de la jeunesse, les directions d'administrations centrales de l'ensemble des départements ministériels concernés et les associations ayant signé une convention.

Le Gouvernement ayant annoncé le déploiement du dispositif dans l'ensemble des départements et territoires ultramarins pour juin 2020, les membres du COJ ont souhaité construire ce troisième avis au regard des résultats de l'évaluation et des bilans mais également en intégrant à la réflexion, l'expérience de ses membres qui ont participé à la préfiguration ainsi que celle des 29 associations ayant signé une convention avec la mission de préfiguration du SNU.

Ce troisième avis est le fruit des réflexions entamées lors de la dernière séance plénière du COJ, le 12 novembre 2019 et complétées par les ajouts écrits et les contributions des membres.

¹ - Quentin FRANCOU, Samuel JAMES - « Evaluation de la préfiguration du Service national universel – Premiers résultats issus de l'enquête quantitative auprès des volontaires » – Collection Analyses et synthèses – Septembre 2019.

- Aude KERIVEL, Samuel JAMES – « Evaluation de la phase de préfiguration du Service national universel – Premiers enseignement des séjours de cohésion de juin 2019 » - Collection Notes et rapports – Novembre 2019.

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	3
Introduction	4
Remarques générales	5
Développer le sentiment de cohésion nationale	7
Favoriser la mixité	10
Développer une culture de l'engagement	13
Offrir un contenu répondant aux aspirations des jeunes	16
Conclusion	21
Annexe	22

Introduction

Conformément aux engagements du Président de la République, le Gouvernement a lancé la préfiguration du SNU en juin 2019. Celle-ci a concerné 1 978 jeunes de 13 départements métropolitains et d'outre-mer (Guyane).

La préfiguration a été construite sur la base du volontariat, mobilisant essentiellement les établissements scolaires mais pas uniquement (missions locales...) pour faire appel aux jeunes souhaitant participer dans les départements concernés.

Cette préfiguration s'est également caractérisée par une mobilité des jeunes à l'échelle nationale, en réponse aux objectifs du SNU de valorisation des territoires et de mixité des jeunes.

Pour mettre en œuvre le dispositif dans les départements, un cahier des charges a été rédigé par la mission de préfiguration du SNU puis transmis aux services déconcentrés de l'Etat afin de les orienter dans leur action. S'agissant d'une préfiguration et donc d'une phase de tests, certains des points de ce cahier des charges ont été laissés volontairement ouverts afin que les services déconcentrés puissent s'en emparer en fonction des ressources disponibles sur leur territoire.

Le SNU a été construit autour de plusieurs objectifs complémentaires et parfois liés entre eux : un objectif de cohésion nationale, un objectif de mixité, lié au principe d'universalité, un objectif de développement de la culture de l'engagement, un objectif d'insertion sociale et professionnelle.

Les résultats de l'évaluation conduite par l'INJEP et les bilans des retours d'expérience (retex) des territoires préfigureurs permettent de construire une première analyse de cette phase de préfiguration.

Au regard des résultats, les membres du COJ ont souhaité porter leur attention sur la problématique des objectifs assignés au SNU qu'il semble nécessaire de devoir clarifier. Concernant l'organisation concrète, administrative et logistique du SNU, les membres du COJ ont considéré que ce sujet relevait avant tout de l'Etat organisateur même si un certain nombre de réflexions ou recommandations de ce rapport peuvent avoir un impact sur l'organisation du dispositif, notamment dans son contenu.

Une fois présentées quelques remarques générales, cet avis est articulé autour de quatre problématiques répondant aux grands objectifs du SNU :

- Développer le sentiment de cohésion nationale,
- Favoriser la mixité,
- Développer une culture de l'engagement,
- Offrir un contenu répondant aux aspirations des jeunes.

Remarques générales

La préfiguration de juin 2019 n'a pas entraîné une modification profonde des positions des membres du COJ dont certains restent très hostiles au dispositif alors que d'autres accompagnent son développement ou soutiennent ses principes. A ce titre, ces positionnements reflètent les différentes perceptions de la société concernant la mise en place du SNU dans son caractère obligatoire.

Au-delà des positionnements sectoriels ou des questions de valeurs, plusieurs raisons majeures sont source d'inquiétudes pour les membres du COJ, y compris pour les associations investis dans le SNU (signataires du partenariat).

Tout d'abord, le coût du SNU apparaît pour tous les membres du COJ comme une problématique indépassable d'autant qu'ils jugent la préfiguration peu rassurante sur ce point. En effet, ils estiment que les coûts de la préfiguration ont été sous-estimés car n'intégrant pas, par exemple, le financement de la mobilité des jeunes, dans une période de réduction des budgets publics alloués aux associations. Une très forte attente pèse sur elles, sans garantie de partenariat établi.

Par ailleurs, ils insistent sur le fait que ce dispositif et son déploiement en trois phases est onéreux et génère un coût qui doit être pris sur de nouvelles lignes budgétaires et pas au détriment des financements dédiés aux associations ou aux autres dispositifs et politiques de jeunesse... De même, la ligne budgétaire consacré au service civique dans le projet de loi de finances 2020 inquiète les membres du COJ alors même que ce dispositif devrait être fortement impacté par la phase 3 du SNU.

De même, ils alertent sur le fait que de nombreuses interventions effectuées par les associations n'ont pas donné lieu à rétribution alors même qu'elles ont nécessité un investissement humain et financier de leur part sur le moyen et long terme, ce principe ne pourra pas être reconduit.

Ils estiment qu'au regard de l'urgence sociale et économique dans laquelle se trouvent de nombreux jeunes (dont près de 20 % vivent en dessous du seuil de pauvreté), il conviendrait d'orienter les financements utilisés par le SNU vers les besoins prioritaires des jeunes (enseignement, santé, formation, minima sociaux...).

Les membres du COJ alertent sur la gouvernance du dispositif qu'ils jugent pas assez partenarial, notamment sur les territoires. A cet égard, ils rappellent que des associations nationales ont signé des conventions avec l'Etat dont l'utilité reste à démontrer et qui ne sont pas déclinées territorialement. De plus, il conviendrait d'associer systématiquement des représentants des jeunes et des organisations de jeunesse dans cette gouvernance territoriale.

Par ailleurs, ils s'inquiètent de voir le pilotage du SNU confié à des services déconcentrés de l'Etat sans moyens humains et financiers complémentaires et soumis à une réforme d'ampleur.

Enfin, ils rappellent que l'absence d'un socle juridique constitue une zone de fragilité qu'il conviendrait de résoudre très rapidement car elle peut impacter la responsabilité des partenaires intervenants dans la phase 1 mais également et particulièrement dans la phase 2 actuellement en cours de réalisation.

Développer le sentiment de cohésion nationale

Un objectif majeur du SNU correspond au souhait de voir le dispositif comme un temps majeur de cohésion nationale, par son caractère obligatoire et universel. Pour rendre concret cet objectif, la préfiguration du SNU s'est appuyée sur plusieurs leviers :

La constitution des cohortes par centre en veillant à la diversité d'origine géographique des jeunes afin de faire se rencontrer des jeunes qui n'auraient pas eu l'occasion de le faire en temps normal et de provoquer l'altérité entre eux ;

Une tenue identique pour tous les jeunes avec un logo bien identifiable et mettant en avant les couleurs du drapeau ;

Des rites articulés essentiellement autour du lever du drapeau et du chant de la Marseillaise, auxquels a été associée la cérémonie du 18 juin.

La phase 1 du SNU, dite de « cohésion collective », est un temps d'incubation où les jeunes sont invités sur un temps condensé à mettre en fonctionnement des valeurs républicaines à travers le vivre ensemble.

Mieux définir le sentiment de cohésion et retravailler les rituels associés

Les membres du COJ invitent à porter un regard plus large sur la problématique du sentiment de cohésion, notamment en prévision de la généralisation du dispositif. Afin qu'elle n'apparaisse pas comme une « cohésion subie » mais comme une « cohésion construite et choisie », il conviendrait de s'interroger sur les vecteurs qu'elle empruntera.

En effet, les rites proposés apparaissent descendants et s'ils ont bien fonctionné avec des jeunes volontaires dont une grande majorité se destine à un engagement dans des corps en uniforme, à l'avenir et dans une phase obligatoire, ils pourraient donner lieu à un rejet de la part de certains jeunes, par principe.

En conséquence, **il conviendrait qu'un travail de définition soit effectué sur « ce qui fait cohésion » pour des jeunes de 16 ans et, in fine**, ce qui permettrait de renforcer le sentiment de cohésion nationale.

De plus, les rituels doivent être expliqués ou réexpliqués, notamment au regard de l'Histoire, afin que les jeunes en comprennent le sens.

Ce sentiment de cohésion doit pouvoir irriguer l'ensemble du séjour de cohésion collective sans se limiter à des rites symboliques en étant un fil conducteur des activités des jeunes.

Par exemple, **les temps sportifs devraient être construits systématiquement pour mettre en avant la valorisation de l'entraide collective**, sans mise en concurrence individuelle ou entre groupes. Il ne s'agit pas de gagner mais de résoudre ensemble une difficulté.

D'une manière générale, toutes les activités peuvent être investies de cet objectif car l'ensemble d'un groupe y participe, permettant ainsi de créer une culture partagée.

A ce titre, **les temps de vie pourraient être davantage concernés** et notamment le temps de certains repas. La participation à la préparation des repas peut être l'occasion de mettre en activité les jeunes, de valoriser leurs capacités et leurs compétences, de travailler en équipe, d'apprendre les uns des autres, de valoriser les principes d'égalité femme-homme. Il conviendra cependant de trouver un équilibre pour que ce temps n'apparaisse pas comme une corvée et reste un moment de partage entre les jeunes.

Au regard de la polarisation de la société observable aujourd'hui en France et à laquelle les jeunes n'échappent pas, **le SNU doit pouvoir permettre aux jeunes de valoriser ce qu'ils sont, de faire passer des messages de tolérance et d'acceptation de l'autre, de reconnaissance des différences pour construire une société plus ouverte.**

Sanctuariser et mieux construire les temps de démocratie interne

Les temps de démocratie interne sont naturellement un espace pour répondre à ces enjeux et un vecteur de cohésion mais aussi de construction d'une citoyenneté active. Les évaluations ont montré que, trop souvent, ces temps avaient été abandonnés au regard de la surcharge de l'emploi du temps. **Il conviendrait de les sanctuariser** car, lorsqu'ils ont été bien menés, ils ont constitué un temps où les jeunes ont été acteurs de la cohésion au sein de leurs groupes.

Notamment, **les expériences d'élections de délégués et de retours d'expérience de la journée doivent être encouragées** pour permettre aux jeunes de faire l'expérience concrète de la démocratie.

Ces temps de démocratie interne doivent permettre aux jeunes de s'exprimer, d'être écoutés, d'apprendre à écouter, de s'exercer à être soi-même et respecté en tant qu'individu.

Il conviendrait cependant d'**associer réellement les jeunes à la construction de certains modules**, aux temps symboliques ou à certains temps de vie, les rendant ainsi véritablement acteurs de leur SNU.

La rédaction de parties spécifiques du règlement intérieur laissées à la discussion des jeunes pourrait constituer un exercice intéressant permettant de visualiser très concrètement le sens de l'intérêt collectif (ou général) qui ne peut se résumer à l'addition des intérêts individuels. Cet exercice aurait aussi pour intérêt de mettre en tension les problématiques de « faire cohésion » versus « liberté individuelle ».

A l'occasion des temps de démocratie interne, les jeunes ont pu lancer, par exemple, des discussions sur les questions de laïcité. **Il convient donc que les encadrants soient formés** à favoriser l'expression de tous et à recueillir ces paroles qui peuvent être clivantes pour qu'elles puissent ensuite être discutées et source de cohésion positive entre les jeunes.

D'une manière générale, ces temps devront pouvoir encourager le débat sur de nombreux sujets sociétaux afin de favoriser l'esprit critique, l'argumentation,... participant ainsi à leur construction et à leur émancipation des jeunes.

Repenser la cohésion dans la diversité

Enfin, le sentiment de cohésion et notamment de cohésion nationale ne doit pas être synonyme d'uniformité. En 2020, il ne peut plus l'être et doit prendre en compte la diversité des jeunes dans l'ensemble de leurs composantes d'origine (géographique, sociale, culturelle...).

Le SNU doit pouvoir constituer un creuset républicain **sachant s'appuyer et valoriser les différences des jeunes pour montrer ce qui les rapproche et les réunit** tout en ne se limitant pas aux seuls symboles du drapeau et de la Marseillaise. De cette manière, les jeunes pourront se sentir libre d'adhérer aux valeurs républicaines et démocratiques.

Les membres du COJ ont bien compris le principe de la tenue uniformisée qui permet notamment de gommer les inégalités sociales et revêt un aspect pratique, néanmoins, ils regrettent que ces tenues renvoient trop à l'image militaire (logo et couleurs en particulier).

Par ailleurs, ils rappellent que si l'uniforme a vocation à créer une unité entre les jeunes, il ne gommara jamais les différences de capital social, culturel et économique existantes et qui réapparaîtront très certainement lors des activités et des modules, recréant, de facto, des hiérarchies symboliques.

Mieux former les équipes

Au final, il ressort que pour atteindre l'objectif de renforcer le sentiment de cohésion mais également de développer une citoyenneté active chez les jeunes effectuant le SNU, **une formation plus poussées des encadrants et notamment des tuteurs doit être envisagée car le principe même de cohésion nationale n'est pas entendu de la même manière selon leur profil d'origine**. Ainsi, une véritable « culture SNU » de ce qui fait cohésion pourra être partagée par l'ensemble de la chaîne d'encadrement au bénéfice des jeunes.

Favoriser la mixité

Mieux définir la mixité

Les évaluations ont montré que la mixité a été plébiscitée par les jeunes, étant considérée comme le principal moteur de participation au SNU dans cette phase basée sur le volontariat. En effet, la rencontre avec de nouvelles personnes a été la première motivation pour les jeunes volontaires. De même, l'objectif de mixité est prioritaire pour les jeunes.

Cependant, il ressort des enquêtes que les jeunes ne considèrent la mixité que sous l'angle de la mixité territoriale qui permet de « rencontrer d'autres jeunes venus d'ailleurs ». Pour une partie des encadrants, cette mixité est également abordée avec le biais de la mixité ethnique.

Au regard de ces constats, **il convient que l'Etat définisse ce qu'est la mixité qu'il entend atteindre dans le cadre du SNU et comment le dispositif répond à la problématique du brassage social** en tenant compte de la diversité des publics. Pour le COJ, la mixité doit être perçue au sens large, intégrant à la fois la dimension sociale (brassage de différents milieux sociaux), la dimension territoriale (lieux d'habitation), la dimension ethnique et culturelle (reflétant la diversité de notre pays) et la dimension de genre.

La mixité ne peut être rendue effective que par une rigoureuse répartition des jeunes selon leur origine sociale et territoriale. Or, il apparaît que pour la préfiguration de juin 2019, seul l'aspect territorial a été pris en compte dans la mesure où la CSP des parents n'était pas connue de la mission de préfiguration du SNU. **Il conviendrait donc que la CSP puisse être indiquée et qu'elle soit intégrée dans les principes d'affectation**, ces derniers relevant d'un algorithme dès 2020.

Afin d'évaluer la mise en œuvre effective de la mixité au sein des centres SNU, des indicateurs fiables devront être définis.

Diversifier les canaux d'information

Il semble nécessaire de réinterroger le modèle de communication mis en place pour la préfiguration de juin 2019. En effet, l'essentiel des jeunes a été identifié par l'Education nationale, entraînant ainsi une surreprésentation des jeunes lycéens.

Il conviendrait que puissent être également mobilisés l'ensemble des acteurs des politiques de jeunesse : ministère de l'agriculture, acteurs de la prévention spécialisée, missions locales, associations, aide sociale à l'enfance (ASE) pour :

- communiquer auprès des jeunes éloignés et/ou moins réceptifs aux messages de l'Education nationale et montrer que le SNU leur est aussi accessible,
- **accompagner ces jeunes pour lever les freins** qu'eux-mêmes ou leur famille pourraient avoir, notamment concernant la crainte de la mobilité pendant 12 jours, le réseau à posséder pour pouvoir faire l'engagement en phase 2, la garantie que leur culture sera respectée...

Il est nécessaire pendant la montée en puissance du SNU non obligatoire, de mobiliser et toucher les jeunes autres que ceux poursuivant leurs études secondaires au sein de l'Éducation nationale.

S'appuyant sur ces préconisations, **un effort devra être effectué en direction des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones rurales en crise.**

Tenir compte de la spécificité des jeunes en apprentissage

L'organisation actuelle de la phase 1 du SNU pose de réelles difficultés pour l'intégration des jeunes en apprentissage car ceux-ci relèvent du salariat. Concrètement, les apprentis ont bien moins de vacances que les jeunes relevant de l'enseignement scolaire et il semblerait dommageable que la phase 1 leurs soit imposée dans ce temps-là. En CFA, les heures de formation sont importantes et il conviendrait d'adapter les programmes. Enfin, les entreprises ne laissent pas forcément partir les apprentis.

Evaluer l'impact sur les jeunes en situation de handicap

Le principe d'universalité du SNU implique d'intégrer les jeunes en situation de handicap au dispositif. Lors de la préfiguration de juin 2019, une cinquantaine de jeunes en situation de handicap ont pu participer, ce que saluent les membres du COJ.

Cependant, **les membres du COJ souhaiteraient qu'un retour spécifique quant à cette expérience puisse être effectué.** Ils rappellent, par ailleurs, que l'accueil de ces jeunes nécessite d'anticiper la mise en place d'accompagnement, d'accessibilité et d'aménagement des contenus en fonction des situations de handicap. Ils rappellent la nécessité de mobiliser l'ensemble des partenaires (Caf, MDPH, CPAM, ARS...) sur ce sujet.

Mieux définir le coût économique et écologique de la mobilité territoriale

Concernant la mixité territoriale, le principe de mobilité nationale a été opérant et apprécié des jeunes dont certains n'étaient jamais partis de leur territoire proche, particulièrement pour les jeunes guyanais.

Les membres du COJ ne remettent pas en cause ce principe de mobilité nationale mais alertent à nouveau sur le coût induit d'une telle démarche, d'autant qu'elle se doit d'inclure les jeunes des territoires ultramarins. Il pourrait être opportun de se limiter à une mobilité régionale, considérant que tous les autres critères de mixité (et notamment sociale) pourront ainsi être préservés.

Il conviendrait également de prendre en compte le bilan carbone de ces déplacements. À l'échelle de 800 000 jeunes, **le bilan carbone devra être pensé à l'aune de la transition écologique.** La place de l'avion dans le dispositif sera à étudier.

Valoriser la mixité de genre

Concernant la mixité de genre, les membres du COJ rappellent que **le SNU doit pouvoir être un espace de valorisation et de respect des principes d'égalité femme-homme**. En conséquence, les activités proposées et celles des temps de la vie quotidienne ne devront pas reproduire les stéréotypes de genre.

La formation des encadrants devra intégrer les problématiques de santé sexuelle et de prévention des violences sexuelles. A ce titre, pourra être utilisé le guide à destination des animateurs/animateuses et des éducateurs/éducatrices sportifs intitulé : « Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle, éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles » édité par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et le ministère des Sports.

Rappeler les principes de laïcité

Concernant la mixité culturelle, les évaluations n'ont pas fait état de difficulté particulière. S'agissant d'un dispositif d'Etat, **les principes de laïcité devront être respectés**. Cependant, il pourra être utile, si nécessaire et selon les situations de réexpliquer ces grands principes.

Lever les freins à la mixité dans la phase 2

Par ailleurs, concernant la phase 2 (mission d'intérêt général – MIG) les membres du COJ souhaitent alerter sur l'importance de sa bonne réalisation afin que les jeunes en tirent un réel bénéfice.

Les principaux freins identifiés pour la participation des jeunes ruraux et des quartiers résident dans **les possibilités et l'accessibilité à des missions de qualité répondant aux aspirations des jeunes**.

Par ailleurs, **le coût des déplacements lors de cette phase 2 obligatoire devra être pris en charge** afin de ne pas pénaliser les jeunes et leurs familles et reproduire alors les inégalités sociales et de sexe.

Il est donc nécessaire de ne pas s'attacher uniquement à la phase 1 du SNU pour assurer la mixité sociale. La connaissance des possibilités, l'accessibilité réelle et complète ainsi que les coûts liés aux déplacements sont des points d'alerte. Des stratégies d'évitement peuvent être mises en œuvre par les jeunes et leurs familles et aboutir à une sélection des jeunes.

Enfin, les membres du COJ insistent sur le fait que l'objectif de mixité implique d'aller vers les publics les plus fragiles et de les accompagner pour les aider à vivre pleinement l'expérience du SNU et faire vivre les valeurs de tolérance. En effet, le SNU sera d'autant plus inclusif qu'il s'appuiera sur la réalité vécue par les publics les plus fragiles. Cet accompagnement renforcé nécessite des moyens humains et financiers complémentaires.

Développer une culture de l'engagement

Le développement de la culture de l'engagement est un objectif affiché comme prioritaire pour le SNU (il est inscrit sur le logo : « jeunesse engagée »).

L'évaluation de la préfiguration de juin 2019 a fait plusieurs constats. Tout d'abord, les jeunes volontaires n'étaient pas davantage engagés que les autres jeunes du même âge. Au cours de la phase 1, ils ont montré un fort intérêt pour toutes les activités concourant à la découverte de l'engagement.

Mieux définir ce qu'est l'engagement

Cependant, ces jeunes volontaires associaient « engagement » et « corps en uniforme ». En effet, une grande majorité de ces jeunes a déclaré vouloir effectuer leur phase 2 du SNU, de mission d'intérêt général, dans des corps en uniforme (armée, pompier, gendarmerie...).

Néanmoins, plus de la moitié se projette dans le bénévolat après la phase obligatoire, démontrant malgré tout leur volonté de ne pas se cantonner à un seul type d'engagement.

Il conviendrait qu'une information la plus complète et exhaustive possible soit effectuée pour montrer le champ vaste des possibilités d'engagement quel que soient les formes qu'il peut prendre :

- engagement individuel ou collectif,
- de courte durée ou sur le long terme,
- bénévolat,
- service civique,
- autres dispositifs de volontariats en France, en Europe ou à l'international,
- corps en uniforme,
- etc...

Une manière de définir l'engagement pourrait s'appuyer sur l'ensemble des compétences transversales, des savoir-être et des postures à adopter dans le monde des adultes que permet d'acquérir l'expérience du SNU.

Mieux former, mieux informer

Dans ce cadre, il apparaît que **la formation des encadrants est essentielle** car, au-delà des modules d'information, ils pourront relayer des messages tout au long du séjour et pourront répondre aux interrogations des jeunes. Un kit d'information pourrait également être produit à leur attention.

La meilleure communication venant de l'exemple, **il conviendrait également de généraliser les témoignages de jeunes déjà engagés**, par exemple, en développant des temps de démocratie organisés par ces jeunes, voire des animations entièrement gérées par des jeunes engagés (services civiques, pompiers volontaires etc.).

Redéfinir les objectifs de la phase 2

Le SNU se propose de créer une société de l'engagement avec trois étapes qui ne fonctionnent pas de la même manière. Si la phase 1, pilotée par l'Etat et la phase 3 du ressort de l'engagement volontaire apparaissent assez cadrées, **la phase 2 apparaît comme un entre-deux trop flou** qui ne permet pas d'articuler une vraie politique d'engagement.

Les membres du COJ notent que la sensibilisation à l'engagement est effectuée lors de la phase 1 alors que les jeunes effectueront leur phase 2 et éventuellement leur phase 3 dans leur territoire de vie. Ils y voient un **risque de dissociation fort** et donc un potentiel risque de désillusion conduisant à des situations d'échec.

Par ailleurs, à plein régime, ils doutent de la **capacité de certains territoires à offrir le nombre de MIG nécessaire**. En outre, ils rappellent que le **volume horaire de la MIG (84 heures, soit 12 jours consécutifs) apparaît très ambitieux** au regard de la moyenne de l'engagement de la population française.

Il conviendra également d'être vigilant à ce que **ces missions ne s'assimilent pas à des formes d'emploi** non rémunérées, l'Etat devant être irréprochable en la matière.

Donner une liberté de choix de mission de phase 2

Enfin, ils rappellent que l'engagement doit rester un acte volontaire et que l'obligation d'effectuer une mission d'intérêt général pourra être perçue négativement par une partie des jeunes et de leurs parents, la démarche n'apparaissant pas comme pédagogique. Ils rappellent donc que dans le cadre de la MIG, **il conviendra de laisser la liberté aux jeunes de choisir l'engagement qui leur convient le mieux**.

Vers une fusion des phases 1 et 2 ?

S'appuyant sur l'ensemble de ces constats, certains membres du COJ suggèrent qu'une réflexion soit ouverte sur la possibilité de regrouper les phases 1 et 2 et de réduire les MIG à 2 ou 3 jours, en fin de séjour de cohésion collective ou scindées en plusieurs temps lors de ce même séjour.

Ces missions effectuées de manière collective permettraient de montrer aux jeunes qu'ils sont utiles et pourraient également être un outil de cohésion. Ces missions permettraient de montrer la richesse du tissu associatif local du territoire d'accueil.

Elles pourraient être construites avec les jeunes au cours du séjour de cohésion collective sous la forme d'un projet qui constituerait un fil rouge et donnerait encore davantage de sens à leur engagement.

Rappelant que les jeunes seront mineurs lors de la réalisation de leur MIG, il conviendra qu'ils puissent avoir un contact systématique avec un tuteur, or la phase 1 présente l'avantage de la présence de tuteurs pour 10 jeunes.

Des alertes sur la phase 3

Concernant la phase 3, dite d'engagement volontaire, entre 18 et 25 ans, le développement de la culture de l'engagement doit se concrétiser logiquement par un accroissement du nombre de jeunes qui souhaiteront effectuer leur phase 3.

Les membres du COJ souhaitent alerter sur la capacité financière de l'Etat à pouvoir abonder l'ensemble des dispositifs d'engagement dont le service civique et rappellent qu'ils ne souhaitent pas que la mise en œuvre du SNU s'effectue au détriment de ces dispositifs existants.

Ils rappellent également que l'engagement va de pair avec une vie associative dynamique dont une grande partie des financements provient de l'Etat. Sans ces financements qui permettent la structuration de la vie associative de proximité, l'accueil de jeunes en SNU ne peut être envisagé.

Offrir un contenu répondant aux aspirations des jeunes

Les retours d'expérience et les résultats des évaluations menées par l'INJEP ont montré la diversité des formes prises par les modules de contenus inscrits dans les sept thématiques obligatoires décidées au niveau national². Pour mémoire, à ces thématiques étaient adjoints trois blocs de bilans personnels.

Les rédacteurs renvoient aux analyses de l'INJEP pour ce qui concerne l'indice de satisfaction des jeunes par rapport aux contenus proposés et à la manière dont ils ont été abordés. Ils rappellent que cette analyse de la satisfaction des jeunes vis-à-vis du programme qu'ils ont suivi pendant douze jours doit être vue au prisme de leur profil particulier :

- des jeunes volontaires,
- dont près d'un tiers ont un parent travaillant ou ayant travaillé pour l'armée,
- dont plus de la moitié souhaite s'engager dans un corps en uniforme,
- et dont l'immense majorité était scolarisée dans le secondaire (lycée).

De manière très synthétique, les jeunes ont tous été très satisfaits de leur séjour (94 % très satisfaits et plutôt satisfaits). Ils ont plébiscité tous les ateliers pratiques (jeux, activités interactives, activités d'extérieur), le sport et les activités de pleine nature, les modules « défense, mémoire » et « sécurité ».

Cependant, il ressort plusieurs points d'alerte des évaluations et retours :

- le programme a été jugé trop lourd, aussi bien par les jeunes que par les encadrants ;
- le programme a été perçu comme une juxtaposition de thématiques sans lien entre elles, donnant une impression scolaire ;
- dans ce cadre, les temps de démocratie interne ont été une variable d'ajustement alors qu'ils ont été plébiscités par les jeunes ;
- les modules ont trop privilégié des interventions plutôt descendantes. La mise en situation et les pédagogies actives n'ont pas constitué la règle donnant le sentiment aux jeunes d'assister à des « cours » et non des activités et n'entraînant pas une réelle appropriation pour les jeunes en difficulté ;
- les compétences des encadrants n'ont pas été assez « utilisées » pour animer les modules.

Il en ressort le sentiment que les jeunes ont été mis trop souvent en position de « consommateurs » de contenu et non d'acteurs.

² Pour mémoire : activités physiques, sportives et de cohésion ; autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ; citoyenneté et institutions nationales et européennes ; culture et patrimoine ; découverte de l'engagement ; défense, sécurité et résilience nationales ; développement durable et transition écologique.

Une mise en cohérence nécessaire

Au regard de ces constats, les membres du COJ appuient la préconisation de l'INJEP de travailler pour chaque séjour et au niveau de chaque centre à la mise en cohérence des modules voire à **thématiser les séjours de phase 1 autour d'une thématique majeure et transversale irriguant l'ensemble des activités**. Chacune des sept thématiques peut potentiellement répondre parfaitement à cet objectif.

Dans la perspective de l'obligation, ce fonctionnement pourrait également permettre de motiver certains des jeunes les plus réfractaires en leur proposant un séjour répondant à leur souhait et permettant de les rendre acteurs de leur SNU.

D'une manière générale, il conviendrait de **réfléchir au principe même du module sur certains sujets qui gagneraient à être travaillés en transversalité**, le module apparaissant comme trop segmentant. A titre d'exemples, les enseignements du module secourisme (Gestes qui sauvent) devraient pouvoir être mis systématiquement en pratique dans le programme du thème « Activités physiques et sportives », tout comme certains savoirs faire propres aux associations de sécurité civile (soutien aux populations sinistrées) pourraient facilement s'inscrire dans ceux du thème « Développement durable et transition écologique ».

De même, il conviendra de **rechercher une plus grande cohérence avec les apports que les jeunes ont pu recevoir dans le cadre scolaire afin d'éviter de proposer des modules redondants** ou dont la plus-value n'est pas évidente.

Même si le SNU n'a pas vocation à suppléer l'enseignement formel, il peut dans certains cas permettre un approfondissement d'un thème en utilisant la mise en action et les pédagogies actives permettant de l'aborder différemment que dans le cadre scolaire et en le complétant.

Mieux cadrer tout en laissant des marges d'innovation

Les membres du COJ constatent une dichotomie entre les objectifs et les contenus du SNU. En effet, les objectifs doivent permettre la cohésion, la mixité et l'engagement alors que certains contenus ont été pensés comme des apports conceptuels et théoriques. Dans ce cadre, **il est nécessaire que les organisateurs du SNU puissent disposer d'une lettre de cadrage précise** fixant les principes de réponse à ces objectifs et des indications pour que les contenus soient en phase, tout en laissant la liberté aux territoires de les mettre en œuvre et d'innover.

Ils ont relevé qu'à l'exception de quelques contenus (sécurité, défense, mémoire, code de la route, promotion de la santé) déclinés sous la même forme sur l'ensemble du territoire, le cadrage des thématiques au niveau national sous la forme d'orientations et avec une latitude de mise en œuvre, avait permis de les réaliser en s'appuyant sur les ressources et atouts des territoires. Ils soutiennent le **maintien de ce principe** à l'avenir.

Les membres du COJ regrettent que les **sept thématiques obligatoires** aient été décidées sans concertation. Il conviendra d'**évaluer leur pertinence** dans le cadre du déploiement 2020 et de réfléchir à des modifications.

En complément, ils suggèrent que si les sept thématiques sont maintenues, il conviendrait de les aborder de manière plus transversale et si possible tout au long du séjour.

Alléger le planning

Au regard de l'état de fatigue constaté par l'ensemble des intervenants et des évaluateurs, les membres du COJ demandent de **reconsidérer le planning global du séjour afin de tenir compte des besoins primaires des jeunes** et notamment de sommeil.

L'allègement du planning permettrait, par ailleurs, de réserver plus d'espace aux temps de démocratie interne, voire de construire un projet avec les jeunes.

Rendre les jeunes acteurs

Par ailleurs, les jeunes volontaires n'ont, semble-t-il, pas eu l'occasion d'être acteurs de la construction des modules. Si les membres du COJ comprennent bien la difficulté à réaliser un tel exercice pour l'ensemble des modules, **ils préconisent qu'au moins un module puisse être co-construit avec les jeunes autour d'un thème choisi par eux au sein d'une thématique**. Les encadrants les accompagneraient dans cette démarche en s'appuyant sur les principes de l'éducation populaire. Ce module pourrait prendre la forme d'une courte mission collective d'intérêt général (cf. infra).

Faire de la vie quotidienne un temps d'apprentissage

Concernant la vie quotidienne, **il pourrait être pertinent de mobiliser des jeunes engagés, bénévoles ou en service civique**, pour partager des moments avec les jeunes en SNU, au-delà d'une simple présentation de leur mission. Ces temps de partage constitueraient des passerelles entre la phase 1 et la phase 3 d'engagement volontaire.

Enfin, le SNU participe de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et les temps de vie quotidienne doivent être pensés en ce sens.

Quelques thématiques à retravailler

Concernant les **enjeux de développement durable et l'éducation à la nature**, les évaluations ont montré un relatif échec de ces modules lors de la préfiguration, les jeunes ayant eu le sentiment de ne pas avoir amélioré leurs connaissances. **Il conviendra de repenser ces thématiques**, peut-être en les détachant d'un module et en en faisant un fil rouge de l'ensemble des séjours.

A ce titre, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU à l'horizon 2030 constituent une précieuse source d'inspiration et de structuration des séjours.

Concernant la **culture**, il conviendrait de sensibiliser les jeunes sur le fait que la culture est pour tout le monde. A cet égard, les organisateurs pourraient **s'appuyer sur les talents et activités que les jeunes mènent dans le cadre de leur loisir ou de leur formation** (musique, théâtre, danse...).

L'**éducation aux médias** doit être maintenue dans le cadre du séjour au regard des problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes (complotisme, fake news...). Les outils développés par les associations ont montré leur fiabilité et sont à utiliser. En outre, des jeunes « ambassadeurs des médias et de l'information » sont déployés sur certains territoires en partenariat entre le ministère de la culture et deux associations d'éducation populaire (AFEV et Unis-Cité), il pourrait être utile de mobiliser ces jeunes pour animer ces modules en « pairs à pairs ». De même, les Promeneurs du Net pourraient être mobilisés.

D'une manière générale, les membres du COJ sont attachés à la mobilisation du tissu local pour l'animation des modules. Par exemple, le module qui traite des « informations sur la connaissance des services publics et l'accès aux droits » doit pouvoir être ouvert à l'ensemble des parties partenaires qui le souhaitent (Caf, CPAM, réseau Information Jeunesse, réseau des missions locales, etc.).

Assurer un suivi des jeunes

Les membres du COJ s'interrogent sur le suivi qui a été mis en place pour les jeunes repérés ayant des difficultés lors de la préfiguration de juin 2019 dont les évaluations ont montré la diversité des situations (addiction, santé, décrochage...). Ils estiment qu'**il est de la responsabilité de l'Etat d'assurer un suivi de ces jeunes**. Dès 2020, il conviendrait d'intégrer les missions locales dans le suivi de ces jeunes dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans, inscrite dans la loi pour une école de la confiance.

Une présentation aux jeunes du rôle des missions locales et du réseau Information Jeunesse pourrait s'avérer utile avec une mise en relation possible avec le bon interlocuteur dans la ville d'origine du jeune. De la même manière, il pourrait être utile, sur place, de prévoir une présence d'associations nationales accueillant des jeunes mineurs dans le cadre du service civique (ou d'un représentant de l'Etat chargé du développement local du service civique), afin d'aider ceux parmi les jeunes sans autre solution à court terme à s'orienter vers une mission de service civique adaptée dès après leur séjour de cohésion.

Ce suivi doit également être mis en place pour les quelques jeunes qui ont quitté le séjour de cohésion collective.

Enfin, **pour réguler les situations de crise, il conviendra de prévoir des instances spécifiques dans chaque centre utilisant la médiation**, soit entre pairs, soit avec le renfort de personnes qualifiées.

A cet égard, **le rôle des cadres de compagnie apparaît à repenser** et de nouvelles fiches de postes comportant des compétences spécifiques (médiateur, formateur...) sont à construire.

Former les encadrants aux pédagogies actives

Afin d'éviter le recours à des pédagogies trop descendantes, la formation des encadrants en amont et, si possible, des intervenants, est impérative. Or, lors de la préfiguration de juin 2019, cette formation n'a pas été mise en œuvre dans certains centres, entraînant des impréparations préjudiciables au bon déroulement du séjour.

Il est donc impératif qu'une formation des encadrants soit mise en œuvre en amont du séjour pour qu'ils puissent maîtriser les différentes postures pédagogiques et que des outils puissent être mis à leur disposition. Notamment pour la gestion des cas de crise, il convient qu'ils soient formés à la gestion des émotions.

Dans le cadre de cette formation, des connaissances minimales sur l'orientation professionnelle pourraient être intégrées afin de leur permettre d'être dans l'interaction avec les jeunes sur ce sujet. Notamment, ils devraient bénéficier de connaissances sur les différentes voies existantes (formations initiales, voie de l'apprentissage et de l'alternance, niveaux d'étude, parcours) et sur les secteurs et leurs métiers.

Par ailleurs, la mise en œuvre de pédagogies actives nécessite un temps d'au moins deux heures. En conséquence, aucun module ne devrait être inférieur à ce temps.

Les membres du COJ rappellent que **les associations** (dont certaines ont signé des conventions avec la mission SNU) **constituent autant de centres de ressource nationaux ou sur les territoires pour accompagner les services de l'Etat dans la mise en place de ce temps de formation** des encadrants. Ils rappellent notamment que les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont des compétences particulières relatives aux pédagogies actives qu'il serait utile de mobiliser.

De même, les associations agréées de sécurité civile (AASC), présentes dans tous les territoires, disposent d'un corps étoffé de moniteurs diplômés d'Etat, formés et qualifiés (secourisme, soutien aux populations sinistrées...).

Reconnaitre les intervenants

Ils demandent que les intervenants dans les temps des modules soient reconnus dans leur mission et mis en lien systématiquement en amont avec les encadrants afin de préparer leurs interventions au mieux en fonction du profil des jeunes.

En aval, **il conviendrait que les interventions puissent être évaluées pour permettre aux partenaires de les adapter** à l'avenir. Cette évaluation pourrait être effectuée directement par les jeunes, soit en fin de journée, soit après chaque module.

Conclusion

Si la préfiguration de juin 2019 a été considérée comme positive par les jeunes volontaires, les membres du COJ appellent l'Etat à tenir compte des points d'amélioration présentés ci-dessus afin que l'expérience puisse être menée de manière satisfaisante sur l'ensemble du territoire en 2020.

Au regard des 30 millions d'euro intégrés dans le Projet de loi de finances 2020 qui sont très insuffisants pour la cible visée (30 000 jeunes volontaires), ils s'interrogent sur la capacité de l'Etat à mobiliser le budget nécessaire à la mise en œuvre du dispositif en tenant compte des exigences annoncées de qualité et de sécurité. Par ailleurs, ils rappellent que ces financements ne doivent pas se faire au détriment de ceux alloués à la vie associative et aux dispositifs d'engagement en tant que tels comme le service civique.

Par ailleurs, ils identifient un risque pour les services déconcentrés de l'Etat confrontés au déploiement du SNU en 2020 sur l'ensemble du territoire au moment où la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (réforme OTE) se met en place et dont l'impact sur les missions n'est pas encore connu.

Ils se questionnent toujours sur l'impact à moyen et long terme de l'injonction à l'engagement et de la contradiction non résolue « engagement vs volontaire » matérialisée par la phase 2 du dispositif dont les objectifs apparaissent contradictoires.

Ils rappellent tout l'intérêt de maintenir une évaluation scientifique et objective au côté des retours d'expérience pour améliorer le dispositif. A cet égard, ils suggèrent qu'un suivi de cohortes puisse être mis en place pour observer les impacts sur les jeunes à moyen terme.

Concernant la gouvernance, les membres demandent que soit associé l'ensemble des parties concernées, aussi bien au niveau national que dans les territoires, considérant qu'il s'agit d'une indispensable condition de réussite.

Les membres du COJ rappellent leur attachement à ce que les compétences et savoir-être des jeunes acquis pendant les phases obligatoires puissent être identifiés et qu'ils soient accompagnés dans cette démarche. L'utilisation des « open badges » pourraient permettre d'effectuer cette démarche.

Enfin, ils constatent que les objectifs assignés au SNU, s'ils sont complémentaires, doivent être repensés dans leur mise en œuvre pour permettre aux jeunes de vivre pleinement cette expérience.

Annexe

Suivi des recommandations du deuxième avis relatif au service national universel (SNU) adopté par le COJ le 28 septembre 2018

Synthèse des recommandations du deuxième avis	Analyse à partir des éléments des évaluations de l'INJEP et des bilans retex de la phase de préfiguration (juin 2019)	Suites à donner
1- Nom du dispositif	- Non réalisé : maintien du nom	- Maintien de la recommandation
2- Universalité du dispositif 2.1 - Dispositif doit être inclusif 2.2 - Aucune distinction entre métropole et TUM dans application 2.3 - Accompagnement renforcé des publics spécifiques 2.4 - Outils de compensation pour handicap	- Réalisé (50 jeunes en situation de handicap) - Réalisé (Guyane) - Pas d'éléments d'évaluation connus - Pas d'éléments d'évaluation connus	- Maintien de la recommandation - Maintien de la recommandation
3- Obligatoire 3.1 - Rattacher SNU à obligation d'instruction 3.2 - Allier régime de sanction et suivi social pour réfractaires 3.3 - Eviter dérogations pour garantir mixité 3.4 - Phase 3 ne devra pas être obligatoire	- Non réalisé : pas de loi SNU - Non pertinent : sur la base du volontariat - Non pertinent : sur la base du volontariat - Acquis	- Maintien de la recommandation - Maintien de la recommandation - Maintien de la recommandation

<p>4- Modalités de déploiement</p> <p>4.2 – 4.4 - Construire dispositif d'évaluation scientifique et objectif pour préfiguration 4.4 - Mise en place d'un comité scientifique et technique comportant des jeunes 4.2 - COJ = lieu de l'évaluation 4.3 - Déploiement sur 7 ans 4.3 - Association des parties prenantes à la conception de la préfiguration 4.5 - Association des jeunes à la conception de certains modules de la phase 1 4.6 - Empreinte environnementale la plus faible possible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisé : évaluation INJEP - Non réalisé - En cours - Absence de visibilité - Réalisé en partie mais manque de gouvernance partenariale - Non réalisé - Non évalué 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la recommandation pour 2020 - Maintien de la recommandation
<p>5- Durée et temporalité des phases</p> <p><u>Sur Phase 1 :</u> 5.2.1 - Limiter phase 1 à une semaine 5.2.1 - Caractère continu de la phase 1 5.2.1 - Phase 1 sur temps scolaire et Phase 2 hors temps scolaire</p> <p><u>Sur Phase 2 :</u> 5.2.2 - Mobilisation difficile du monde associatif 5.2.2 - Réduire la durée à une semaine (24 h) 5.2.2 - Privilégier forme discontinue 5.2.2 - Dans l'environnement immédiat du jeune</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Non réalisé : préfiguration à 12 jours - Réalisé - Réalisé : Juin = temps scolaire mais banalisé en raison des examens pour une grande majorité des jeunes - En cours => à évaluer en fin de phase 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon de la recommandation - Maintien de la recommandation - Ensemble des recommandations maintenu

<p><u>Sur Phase 3 :</u></p> <p>5.2.3 - Ne pas altérer les dispositifs de volontariat existants</p> <p>5.2.3 - Opposé à une définition maximale de la durée d'engagement</p> <p>5.2.3 - Prise en compte des formes d'engagement discontinues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Phase 3 à partir de 2021 => à évaluer 	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des recommandations maintenu
<p>6- Identification et valorisation des compétences</p> <p>6.1 - Doit se traduire par montée en qualification des jeunes</p> <p>6.2 - Aider à identifier et valoriser compétences acquises</p> <p>6.2 - Création d'outils de valorisation</p> <p>6.4 - Ne pas se limiter à des bonifications (indemnisation, crédits ECTS...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En cours => à évaluer en fin de phase 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des recommandations maintenu
<p>7- Contenu Phase 1</p> <p>7.1 - Pas d'enseignements formels</p> <p>7.1 - Expérience du débat, prise de parole</p> <p>7.1 - Prise de responsabilités</p> <p>7.2 - S'appuyer sur savoir- faire de l'éducation populaire</p> <p>7.2 - Apprentissage par l'action</p> <p>7.2 - Valoriser le collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisé en partie - Réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la recommandation

<p>7.3 - Ne doit pas être un dispositif d'insertion 7.3 - Etablir lien avec volet éducatif</p> <p><u>Sur Phase 1 :</u></p> <p>7.4.1 - Trois volets : Citoyenneté-engagement-DD Insertion sociale et professionnelle Sécurité-défense</p> <p>7.4.2 - Inscrire phase 1 dans parcours d'insertion Illettrisme Accès aux droits Education santé-sexualité Connaissance administrations</p> <p>7.4.3 - Temps dédié à l'orientation 7.4.4 - Activités culturelles 7.4.5 - Information sur l'engagement</p> <p><u>Sur modules Phase 1 :</u></p> <p>7.5 - Créer socle commun + Modules à la carte selon besoin/choix des jeunes 7.6.1 - Apprentissage outil numérique + esprit critique 7.6.2 - Participation des jeunes 7.6.2 - Enjeux changement climatique 7.6.3 - Formation aux droits 7.6.4 - PSC 1 7.6.5 - Discrimination + égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A évaluer - A évaluer - Non réalisé : maintien de 7 thématiques - Bilans réalisés - Réalisé - Réalisé - Réalisé - Réalisé - Non réalisé - Réalisé en partie - Réalisé - Non réalisé - Réalisé - Réalisé - Réalisé - Réalisé - Réalisé en partie 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la recommandation - Maintien de la recommandation - Abandon de la recommandation - Maintien de la recommandation - Maintien de la recommandation - Maintien de la recommandation - Maintien de la recommandation - Maintien de la recommandation
---	---	---

<p><u>Sur Phase 2 :</u></p> <p>7.10 - Créer projets spécifiques pour phase 2</p> <p>7.7 - Dépenses engagées doivent supportées par Etat</p> <p>7.9 - Missions construites en tenant compte besoins et choix des jeunes</p> <p>7.9 - Liberté de choisir la mission</p> <p>7.10 - Jeunes actifs dans projets plutôt qu'observateurs</p> <p>7.10 - Réalisation de projets collectifs accompagnés</p> <p>7.11 - Instaurer temps de construction pendant phase 1</p>	<p>- En cours => à évaluer</p>	<p>- Ensemble des recommandations maintenu</p>
<p>8- Contenu Phase 3</p> <p>8.2 - Ne pas confondre engagement et insertion</p> <p>8.3 – Privilégier engagement civil par rapport à engagement militaire</p> <p>8.4 - Ne pas définir domaines prioritaires</p> <p>8.5 - S'appuyer sur expérience du SC</p> <p>8.6 - Communication par les pairs en phase 1</p> <p>8.7 - Alerte sur risque de substitution à l'emploi</p>	<p>- Lancement en 2021 => à évaluer</p>	<p>- Ensemble des recommandations maintenu</p>
<p>9- Encadrement et formation</p> <p><u>Sur Phase 1 :</u></p> <p>9.2 - Pas de jeunes en phase 3 pour encadrer ceux en phase 1</p>	<p>- Pas de phase 3 avant 2021</p>	<p>- Maintien de la recommandation</p>

<p>9.4 - Prévoir système d'incitation et de valorisation financière pour encadrants et formateurs</p> <p>9.5 - Différencier encadrement vie quotidienne de l'animation des modules</p> <p>9.2 - Encadrement doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formé - Professionnel - Apte à gérer la mixité <p>9.6.1 - Encadrement par professionnels de l'animation + militaires</p> <p>9.6.2 - Animation modules par professionnels utilisant méthodes pédagog actives</p> <p>9.11.1 - Compétences certifiées (diplômes)</p> <p>9.11.2 - Mettre en place formations</p> <p>9.12 - Vérification honorabilité</p> <p><u>Sur Phase 2 :</u></p> <p>9.8 - Désigner un tuteur par jeune</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisé en partie (réalisé pour les tuteurs, réalisé en partie pour les cadres de compagnies) - Réalisé - Réalisé en partie - Réalisé - Réalisé - Réalisé - Réalisé - Réalisé en partie - Réalisé - En cours => à évaluer 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la recommandation
<p>10- Hébergement</p> <p>10.2 - Alerte sur capacités d'accueil des ACM pendant congés scolaires</p> <p>10.3 - Exigences réglementaires et de sécurité</p> <p>10.3 - Prise en compte de la mixité</p> <p>10.4 - Travail de sensibilisation des jeunes et des familles sur hébergement en collectivité</p> <p>10.5 - Pas d'hébergement et de mobilité pour phase 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Non pertinent pendant la préfiguration (mois de juin) - Réalisé - Réalisé - Réalisé (essentiellement dans cadre scolaire) - En cours => à évaluer 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la recommandation - Maintien de la recommandation - Maintien de la recommandation

<p>11- Administration du dispositif</p> <p>11.1 - Créer service administratif dédié</p> <p>11.2 - Services déconcentrés jeunesse : labellisation, agréments des structures, validation des missions, accréditation et formation des encadrants phase 1 et 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une mission SNU rattachée à la DJEPVA - Réalisé 	
--	---	--